

BUREAU DE SANTE:

Marriages,
Naissances,
Décès
INSCRITS dans les derniers 24
heures.

MARIAGES.

Eugène Toussaint à Jane Batamy; Clarence P. Bishop à Beatrice R. Cavlemon; Haimondo Tullio à Blagis Rinard; Joseph Slater à Norma Demally; Nick Mitchell à Horace Irvin; John Steinbogen à Anna Jacob.

NAISSANCES.

Mmes Price Young, une fille; Walter Sullivan, un garçon; Eug. E. Etzkorn, une fille; John A. Huie Jr., un garçon; Frank L. Klein, une fille; Frederick Niedermeyer, un garçon; Edna Foste, un garçon; Albert B. Davis, une fille.

DÉCÈS.

Vve Fannie Hart 50 ans, 1123 St. Anne; Ada Summers 40 ans, 289 Berlin; Andrew Hart 61 ans, 1613 Mandeville; Vve Adelphi Schultheiss 55 ans, 1224 Philo; Alphonse Meyer 70 ans, 1122 Ursuline; Vve Mary A. Nunes 56 ans, 4927 Westover; Wm. Fletcher 2 mois; St. Anne et Bourgogne; Randolph Bernard 22 ans, 2009 Saratoga; Joseph Miller 61 ans, 1825 General Taylor; Clara Brabois 20 ans, 1570 St. Antoine; Theodore Thornton 2 ans, 1210 Magnolia; Thomas F. Powers 73 ans, 1372 Camp; Elizabeth A. Jacob, 1 mois, 1505 Espagne; Eliza B. Johnson, 4 mois, 311 St. Roman; Eugene Brown, 15 mois, 2725 Perdido; Joseph Soule, 32 ans, 1116 Franklin; Mary Barrachalo, 12 ans, Hôpital de Charité; Veuve Begla de Vargas, 51 ans, Hôpital de Charité; Lewis Purnell, 43 ans, 404 Delery; Peter Boyd, 63 ans, Hôpital de Charité.



Duplantier est acquitté.

Le procès de Gustave Duplantier, accusé d'avoir tué Benjamin Loup a été réglé hier matin à dix heures devant la Cour criminelle de District.

M. John Loosman le premier témoin appelé à la barre, déclare que l'assassinat a été fait alors qu'il était en état de sommeil.

Duplantier avoue que les deux gaillardement-munis l'avaient fait se retirer et l'ont emmené six miles au loin.

Loup est suivit devant un café et a quelque temps à nouveau. Le témoin ajoute que Loup n'a frappé Duplantier qu'après que celui-ci eut tiré deux fois sur lui.

Sous les aveux de l'accusé il déclare que l'assassinat a été fait alors qu'il était dans un état de醉 (intoxication) et que Duplantier après avoir tiré un premier coup de revolver avait reculé, tandis que son adversaire avançait sur lui.

M. John Hays, counsul du quartier Precinct de police, déclare que Duplantier avait un mal noir et saignait de la bouche et du nez lorsqu'il a été arrêté. Il a été écouté au poste.

L'interrogatoire des témoins à charge étant terminé par deux dépositions, la cour passe immédiatement à l'audition des témoins à charge.

Le premier entendu, M. Charles E. Toldeo, était au nom de des convives qui étaient au restaurant de Loup. Il déclare que Dorlocourt et Duplantier ont été les premiers à quitter la salle immédiatement suivis par Loup. Sur le trottoir en face du restaurant la querelle a été déclenchée par Loup-Karanga sur Dorlocourt pour le frapper. Duplantier alors intervient en disant: "Ne faites pas cela. Il est trop fatiguer pour quoi Loup répond: "Vous pouvez prendre sa place si vous le désirez."

Sur ce point la déposition de M. Toldeo diffère de celle des témoins à charge. Il déclare que Loup s'est alors avancé et a frappé Duplantier au moment où celui-ci reculait et avant qu'il n'eût tiré un coup de revolver.

A dire du témoin une distance de six pieds séparaient les adversaires lorsque le premier coup de feu a été tiré.

Sous les aveux de l'accusé il déclare qu'il avait ordonné d'un dîner de cinq couverts au restaurant de Loup et que lorsque la querelle éclata les convives quittèrent la salle d'un commun accord. Sur le trottoir Loup l'interpella en termes violents et s'avanza pour le frapper lorsque Duplantier intervint en disant: "Ne frappez pas Dorlocourt, il est trop petit pour vous."

Loup alors se retourna vers Duplantier et lui allongea une coupe de poing arrière que celui-ci n'eût eu le temps de retirer son arme.

Le témoin affirme aussi que Duplantier reculait devant Loup.

M. E. Barnett, le témoin suivant déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

A 12:30 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le premier témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill, était à une centaine de pas du restaurant lorsqu'il a entendu la querelle. Il a vu un homme qui titillait en reculant, mais il n'a pas reconnu. Le témoin déclare que même après le premier coup de feu Loup poursuivit son adversaire.

M. Arthur McQuirk, ancien avocat de la ville, a vu Duplantier le soir du drame. Sa bouche saignait et il portait des contusions à la face. Le témoin ajoute que Duplantier jouit en général d'une bonne réputation.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.

À 12:45 la cour annonce une suspension d'audience.

À la reprise le deuxième témoin entendu est M. George Brockman, sténographe de la Seconde Cour Criminelle de City, qui a enregistré la déposition de Dorlocourt à l'audience préliminaire. Il déclare que cette déposition concorde avec celle qu'il vient de faire devant la cour.

M. James Renfro, de Temple Hill,

est également présent.

Il déclare qu'il n'a pas assisté au drame, mais qu'il a vu plusieurs personnes sortir précipitamment du restaurant.